



Comité de Direction

Procès-verbal

Réunion du	Mercredi 10 décembre 2025
A :	18 heures
Présidence	M. Marc TOUCHET
Présents	Mmes Vanessa ROGER, Juliette MASCLE MM. Jacques BREJAUD, François BOUQUET, Didier GATEFIN, Cyril GEORGY, Joël LEBLANC, Raphaël BARDIOT, Yann LE STRAT, Jean Pierre MASSON
Assistant	M. Hugo DELALANDE (CTD en charges des nouvelles pratiques) M. Lucas BAUDON (Conseiller Technique Départemental en Arbitrage) M. Allan DEVILLE (Président de la Commission des Arbitres)
Excusés	Mmes Clémentine CHARRAUD, Brigitte JEANNETON MM. Patrick BARON, François BELIN, M. Aniss ZOUALA (CTD PPF) M. Matthieu GUILLAIN (CTDA)

Constatant que les règles statutaires et notamment le quorum étaient respectées, le Président, Monsieur Marc TOUCHET, ouvre la séance à 18 heures.

Approbation des procès-verbaux

- Comité de Direction du 28/10/2025 publié le 03/11/2025 sur le site internet : <http://indre.fff.fr> ; adopté à l'unanimité

Etat Civil

Carnet noir

Apprenant le décès de :

- Madame CHENEAU, mère de Grégory CHENEAU (CTRA)
- Madame BOUCHETAL Martine, épouse d'Hervé BOUCHETAL (Président JS Pruniers)
- Monsieur Jean BOURGUIGNON, ancien membre de la Commission Sportive

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances aux familles.

I – Communications du Président

Le président présente la convention présentée aux districts le 25 novembre dernier à la ligue ;

1- Plan actions Ligue et Districts

Il s'articule autour de 3 axes :

- a- Adhésion à la politique de la Ligue : participation active aux commissions et à la vie de la Ligue (20%)
- b- Déploiement de la politique de formation et d'emploi : éducateurs – arbitres – tout terrain – emploi (40%)
- c- Développement des pratiques : choix d'un projet parmi 4 thèmes (40%) : développement du football des enfants, développement du football féminin, structuration des clubs, déploiement du plan de l'engagement. Sur proposition de l'équipe technique départementale, le Comité de Direction retient le développement du Football Féminin.

Objectif :

Création de sections féminines jeunes dans les clubs suivants : US Le Blanc – USAP - G. Boishaut Sud – Football Sud Bouzanne – Etoile Cx – ES Arpheuilles Clion – AS Chabris – FC2MT ; en cas de difficulté à s'appuyer sur un seul club, il conviendra de créer des ententes par secteurs géographiques.

Le Président validera lors du Comité de Direction de Ligue du mardi 16 décembre cette convention d'objectifs ligue/district 36

2- Caméras embarquées pour les arbitres

Marc Touchet rappelle que le District de l'Indre a été retenu parmi 38 districts et 3 Ligues pour tester ce dispositif à titre expérimental

a) Contexte

Il a été relevé sur le territoire national ces dernières années, une hausse inquiétante des actes de violence physique et/ou verbale et ce en particulier envers les officiels, mais pas uniquement puisque des cas de violences envers des joueurs ont également été relevées. Les mesures prises jusque-là ne permettant pas d'endiguer ce phénomène, il a été envisagé par des Districts et Ligues de prévoir l'utilisation de caméras individuelles, par l'arbitre central, pour les rencontres officielles dans le domaine amateur, dès lors que ces rencontres/matches présentent des risques.

La présente analyse d'impact sur la protection des données constitue un cadre pour la mise en œuvre d'un tel dispositif par les organisateurs de compétitions concernés. Elle a fait l'objet d'une soumission à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (la CNIL).

Etant rappelé que l'objectif du dispositif est **avant tout dissuasif** et vise à lutter contre les incivilités et les violences dans le football amateur lors des rencontres.

Le District de l'Indre de Football a été retenu à titre expérimental pour ce dispositif.

b) Mise en œuvre

Le dispositif implique le matériel suivant : des caméras, des batteries, des chargeurs, des étuis et des harnais (ci-après désignés ensemble le « Matériel »). Ce Matériel est mis à disposition du District par la FFF. Seul ce matériel doit être utilisé (à l'exclusion de tout autre), dans l'état dans lequel il est fourni et dans les conditions spécifiées dans la présente circulaire ainsi que dans l'AIPD Cadre. Le District n'est en aucun cas autorisé à prévoir des fonctionnalités supplémentaires, à ajouter un logiciel ou autre dispositif (d'intelligence artificielle, d'authentification biométrique, etc...) ou à modifier le paramétrage du matériel fourni.

La caméra individuelle est installée par l'arbitre central sur un harnais de manière à être visible.

La caméra individuelle est équipée d'un dispositif d'enregistrement (images et sons) continu avec une mémoire tampon de 30 secondes. Lorsqu'il l'estime nécessaire, et

seulement dans ce cas, l'arbitre central aura la possibilité d'activer l'enregistrement, lequel portera sur les 30 dernières secondes qui précédent l'activation et celles qui suivent jusqu'à l'arrêt de l'enregistrement par l'arbitre central.

L'arbitre central peut activer la caméra individuelle lorsque se produit ou est susceptible de se produire un ou des acte(s) de violence sur les zones suivantes (à l'exclusion de toute autre) : le terrain, l'accès au terrain, les zones de déplacement de l'arbitre central ainsi que le vestiaire de l'arbitre central le cas échéant.

Un voyant lumineux s'allume lorsque l'enregistrement est actionné par l'arbitre central.

Les enregistrements effectués avec la caméra individuelle sont cryptés et devront être chargés via une plateforme dédiée et sécurisée.

Les arbitres centraux sont formés par le District à l'utilisation du dispositif caméra individuelle, au protocole qui l'accompagne et aux règles à respecter.

Il appartient au District de décider de mettre en place ce dispositif sur des matchs identifiés :

Exemples : précédents incidents sur le match aller, arbitre désigné pour la rencontre ayant arbitré un précédent match sur lequel des incidents ont été relevés, résultats issus de l'outil « ressenti arbitres » mis à disposition des arbitres, rivalité entre les 2 clubs, fort enjeu sportif, comportements des supporters/public sur une précédente rencontre ou appels à la violence via les réseaux sociaux en amont de la rencontre...

L'utilisation du dispositif sera actée par un procès-verbal de la Commission de prévention ou du Comité de Direction.

L'adoption par le District d'une modification du règlement des compétitions concernées est un préalable obligatoire.

Sur proposition du Secrétaire Général, le Comité de Direction valide les modifications du règlement du championnat seniors, des règlements des championnats jeunes, du règlement des Coupes tel que notifié en annexe 1 de ce procès-verbal.

Une copie des modifications sera envoyée à tous les clubs.

Les personnes concernées doivent être informées de la mise en place du dispositif de Caméra individuelle.

Par ailleurs, l'arbitre central doit faire un rappel de l'utilisation du dispositif à l'oral avant le match et éventuellement il réitère ce rappel au cours de la rencontre ou dans son vestiaire le cas échéant.

c) Conditions d'utilisation et mesures de sécurité

Le District désigne et forme un ou plusieurs référent(s) caméra individuelle en charge notamment de la gestion, du paramétrage, de la fourniture et du suivi du matériel dans les conditions définies dans l'AIPD Cadre et de la formation des arbitres centraux à l'utilisation du Matériel (ci-après « Référent caméra individuelle »).

Les enregistrements seront détruits immédiatement sur demande de la Commission de discipline par le Référent Caméra individuelle en l'absence de fait susceptible de relever d'une Commission de discipline.

Ils sont automatiquement effacés de la Caméra individuelle dès leur transfert sur la Plateforme.

Les enregistrements sont supprimés de la Plateforme au bout de 30 jours (délai d'homologation du résultat du match) ou au plus tard, à la fin des recours réglementaires si une procédure disciplinaire est engagée et que les enregistrements sont versés aux débats par la Commission.

Seuls les membres concernés des commissions de discipline, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), les tribunaux compétents, les personnes concernées ou présentes à une commission, ainsi que leur conseils ou représentants

légaux le cas échéant, les autorités judiciaires et services de police/gendarmerie dans le respect des règles applicables sont autorisés à avoir accès aux enregistrements. Le cas échéant il appartient au Référent caméra d'informer la Direction de l'Arbitrage de la FFF de l'utilisation des enregistrements dans le cadre d'une procédure et de lui en indiquer les motifs et les conditions dans lesquelles les personnes concernées auront accès aux enregistrements.

Aucune autre utilisation des enregistrements n'est autorisée.

d) Validation du Comité de Direction

- Modifications des règlements : voir annexe 1
- Nomination de la Commission prévention médiation et sécurité pour les clubs : Responsable : Raphaël BARDIOT,
Membres : Jacques BREJAUD, 1 membre de la Commission Sportive (à confirmer), 1 membre de la Commission des Arbitres (Allan DEVILLE), 1 membre de la Commission de discipline (à confirmer)

Nomination du Référent : Jean Michel DUTRAIT

1^{ère} réunion : mardi 6 janvier 2025 à 18 heures

Le Comité de Direction décide de mettre en place le dispositif « caméra individuelle sur les matchs tests suivants :

Motif : enjeu sportif important

- 20/12/2025 : match de barrage U18D1 pour accès en bi-départemental phase 2
- 21/12/2025 : 4 matchs de Coupe de l'Indre :
 - o SA Issoudun / US Reuilly,
 - o ES Pont Chrétien / LAMIFA 36
 - o AS Ardentes / AC Parnac
 - o US Azay le Ferron / ECL St Christophe Cx

Par la suite, les matchs seront choisis par la commission et les clubs prévenus par le secrétariat le vendredi précédent la rencontre.

3- Partenaires

- Intermarché Chateauroux– en attente d'un échange pour création d'un compte en tant que fournisseur privilégié
- Le District de l'Indre a signé une nouvelle convention de mécénat avec Simon Matériaux à Saint Aout (enseigne BIGMAT) pour la saison 2025/2026. Le Comité de Direction remercie chaleureusement cette entreprise pour son engagement en faveur du Football départemental.

4- Réunion information des commissions discipline des districts à la ligue :

Mardi 20 janvier 2026 au siège de la Ligue, le District sera représenté par :

- François BOUQUET (président de la Commission de Discipline)
- Patrick CHAMPAGNAT (représentant de la Commission d'Appel des Affaires Disciplinaires)
- Patrice GONON (instructeur)

5- Licences

Au 10/12/2025, le District compte 9898 licences.

6- Courriers

- Clément CHAVENAUD : demande de stage Master 2 de 600 heures en 2026 , le Président va faire un point avec l'intéressé et reviendra sur cette hypothèse lors du prochain Comité de Direction
- Démission de Pascal CHIRADE, membre de la Commission de Discipline. Pris acte, remerciements pour services rendus.

7 – Autres informations

- Dotation en équipements FFF (Foot Amateur) / NIKE : en augmentation par rapport aux années précédentes pour la saison 2026/2027
- Vœux du district : le District conviera tous ses bénévoles et ses partenaires pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la Maison des Sports le mardi 20 janvier 2026 à 19 heures
- Dans le cadre de l'animation de la Coupe du Monde 206 aux Etats Unis, Marc Touchet a demandé aux techniciens un projet innovant sur notre territoire, Hugo Delalande présente un tournoi des quartiers sur les city stades de Chateauroux.
Le Comité de Direction valide le projet qui devra être affiné et représenter au prochain Comité de Direction, Marc Touchet va solliciter des partenaires sur ce projet

II – Communications du Secrétaire Général

- Compte rendu de la commission des délégués du mercredi 3 décembre.
- Fermeture du District pour congés de fin d'année du 24/12/2025 (12 h 00) au lundi 5 janvier 2026 (8 h 00).

III - Communications du Trésorier

En l'absence du trésorier, le Président fait un point sur l'avancement du Budget 2025/2026.

IV – Activités des Commissions

1. Commission Sportive

Avis favorable de la municipalité de Châteauroux Métropole pour faire disputer Finale Coupe Indre Féminine en même temps que la Finale Coupe masculine le samedi 16 mai au stade Gaston Petit. Après étude des calendriers, cela paraît problématique dans la mesure où la dernière journée de Championnat de R1 Féminin est le 17 mai 2026.

Challenge CAUTINAT : proposition de la Commission Sportive d'intégrer les équipes réserves de Foot 8, dont l'équipe première dispute un championnat à 11 pour les prochaines saisons.

Avis favorable de principe du Comité de Direction, il conviendra de préciser les participations dans les règlements, texte à proposer à la commission des statuts et règlements avant avis du Comité de Direction et validation des clubs lors de l'Assemblée Générale.

Sachant qu'en cas d'avis favorable, la mise en place de cette compétition ne sera effective qu'à compter de la saison 2027/2028.

2. Département Jeunes et Technique

Les conseillers techniques remercient le Comité de Direction pour leur dotation en équipements.

Hugo DELALANDE présente un compte rendu du Téléthon qui s'est tenu au gymnase de Belle Isle du 12 au 14/12/2025. : bonne participation malgré les difficultés d'accès au site.

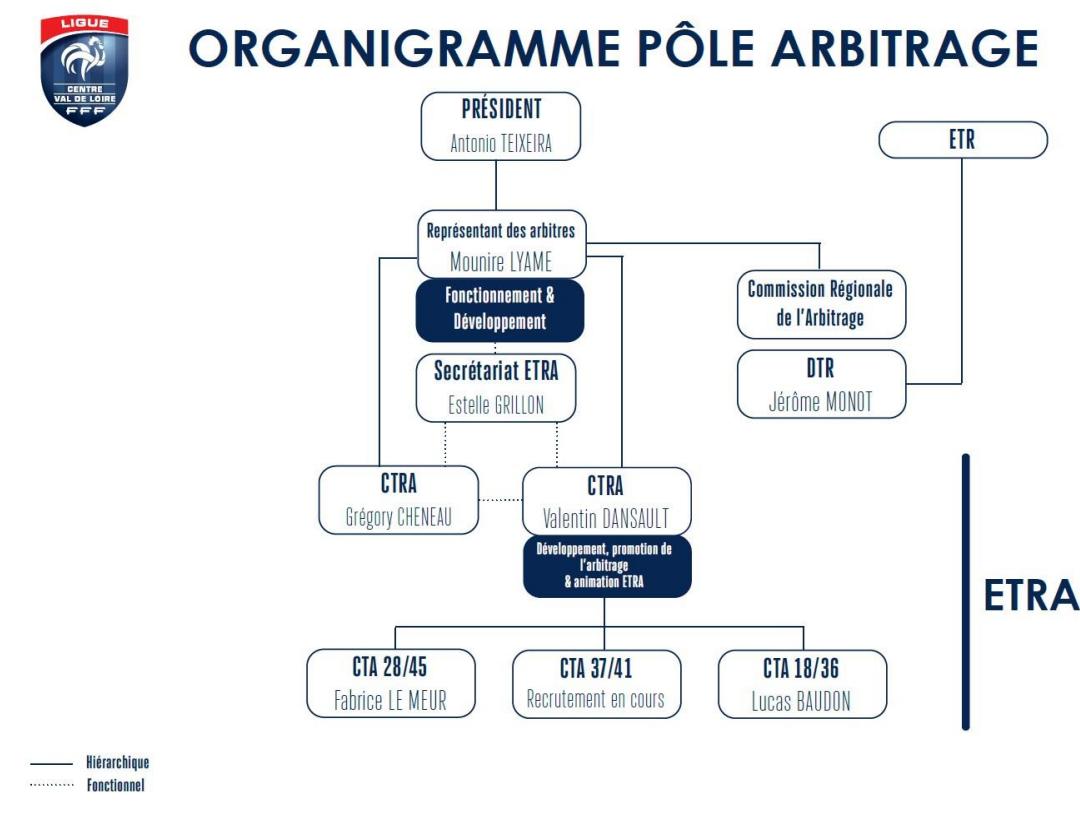
3. Commission des arbitres

Allan DEVILLE : stage mi saison le samedi 31 janvier au CTR

Les échanges d'arbitres avec le District du Cher se passent bien, hormis un règlement différent dans les deux districts pour les cartons blancs. Ce problème sera solutionné la saison prochaine avec l'application d'un même règlement sur le territoire régional.

Lucas BAUDON :

Présentation de l'organigramme pôle arbitrage Ligue



Prochaine Formation Initiale en Arbitrage les 14, 21, 28 février à Le Poinçonnet.

Didier GATEFIN :

- UNAF réunion au District le lundi 15/12/2025.

4. Commission Affaires Appel Disciplinaires

Raphaël BARDIOT : lorsque le District fait appel auprès de la Commission d'Appel des Affaires Disciplinaires, il convient d'indiquer s'il s'agit d'un appel incident (seul le dossier de la personne faisant appel est de nouveau étudié) ou un appel général (la Commission reprend tout le dossier). Il est validé que dorénavant il sera interjeté un appel général ;

5. Commission Football diversifié

Un rappel sur les bons comportements à adopter a été envoyé à tous les clubs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Prochaine réunion le mardi 10 février 2026 à 18 heures.

Le Président



Marc TOUCHET

Le Secrétaire Général



Jacques BREJAUD